



- PROTOCOLE D'HYGIENE -

Rappels réglementaires :

Les exigences sont précisées par le décret n°2021-1131 du 30/08/2021.

1. Mesures d'hygiène à l'arrivée dans les locaux :

Les parents sont invités à frictionner leurs mains avec du gel hydroalcoolique et à mettre des surchaussures pour circuler dans l'établissement

Le personnel quitte sa tenue « civile » et revêt une tenue professionnelle fournie par l'établissement ainsi que des chaussures dédiées uniquement à l'intérieur des locaux.

Chaque jour la tenue est lavée au sein des locaux.

2. Hygiène et tenue du personnel :

Le personnel se doit d'avoir une hygiène corporelle et des cheveux propres. Les cheveux longs doivent être attachés lors des soins et/ou de la préparation des repas.

Les ongles sont coupés courts et sans vernis.

Les bijoux sont tolérés s'ils ne présentent aucun danger pour les enfants.

3. Hygiène/Nettoyage des locaux :

Les sols sont nettoyés quotidiennement voir plusieurs fois par jour pour certaines pièces (salle à manger) via une machine nettoiyante à la vapeur.

Les surfaces (plans de change, poignées de porte, façades de placard, tables, chaises, toilettes, lits etc) sont régulièrement désinfectées avec des produits adaptés selon un roulement affiché pour les équipes.

La literie (matelas) est désinfectée à la vapeur ou au détergeant adapté.

4. Hygiène du matériel et des jouets : Les jeux, jouets et le matériel pédagogique (module de psychomotricité) sont désinfectés par roulement en utilisant l'une de ces méthodes :

- vapeur
- lave-vaisselle
- machine à laver
- en utilisant un produit adapté (fongicide, bactéricide, virucide)

5. Hygiène du linge :

Le linge est lavé avec un **détergent bactéricide**.

Lave-linge	T°	T° en cas d'épidémie	Sèche-linge
Couleurs (bavoirs, gants de toilette pour le visage, draps, serviettes pour les mains, couvertures)	40°	60°	Armoire
Serpillères, et lingettes microfibre	60°	60°	Armoire
Turbulettes	40°	40°	Armoire
Jouets en tissus	40°	40°	Armoire
Blanc (gants de toilette et carrés de serviette de change)	60°	60°	Armoire
Housse de transat,	40°	40°	Armoire
Tenues du personnel	60°	60°	Armoire
Sur-chaussures	40°	40°	Armoire

6. **En cas de d'épidémie** : plan de nettoyage renforcé des locaux et surfaces (augmentation des fréquences), informations aux familles par voie d'affichage ou mail.

7. **Hygiène des mains** :

Le personnel est tenu de se laver les mains avec un savon liquide ou une solution hydroalcoolique :

- Avant tout contact avec un aliment.
- Avant chaque repas.
- Avant et après chaque change.
- Après avoir accompagné un enfant aux toilettes.
- Après être allé aux toilettes.
- Après chaque contact avec un produit corporel (selles, écoulement nasal...).
- Après s'être mouché, après avoir toussé ou éternué.

ATTENTION ! En cas de contact avec du sang (plaie ou lésion cutanée), des lésions cutanéomuqueuse (conjonctivite, impétigo, verrues) ou lorsqu'il y a des selles, le personnel doit impérativement porter des gants à usage unique.

Saint Louis le 30 juin 2022